

La Cité Maraîchère de Romainville

LABORATOIRE VIVANT POUR CULTIVER LA VILLE DE DEMAIN



www.lacitemaraichere.fr



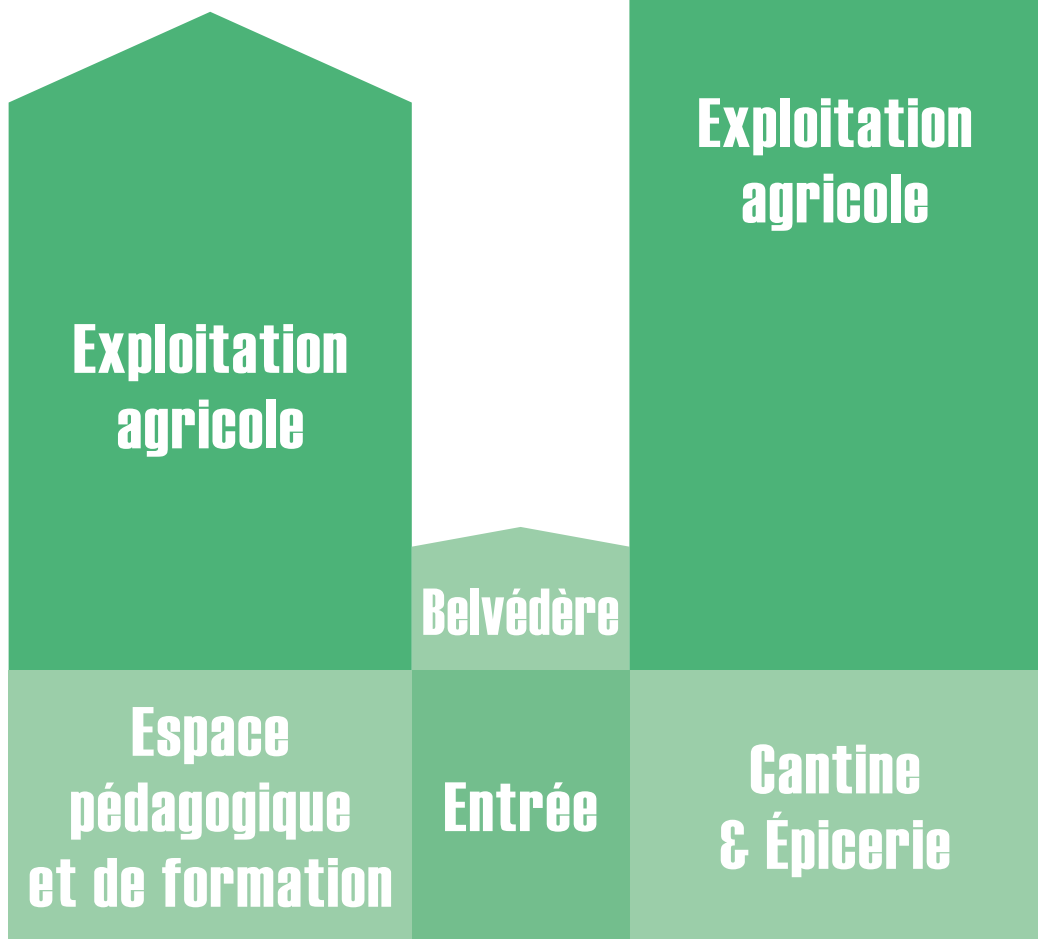
Ville de Romainville

Les partenaires
du projet :



seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT





Champignonnière

Depuis 2011, la Ville de Romainville développe l'agriculture urbaine sur son territoire. Porté par le maire et la Municipalité, ce projet innovant répond aux enjeux écologiques majeurs de notre temps tout en favorisant un développement économique et social durable de la commune.

L'agriculture urbaine prend déjà différentes formes à Romainville: jardins familiaux, ruchers, éco-pâturage, ferme urbaine, vergers, toitures cultivables, espaces publics végétalisés, etc.

La Cité Maraîchère, qui sera livrée au second semestre 2019 dans le quartier Marcel-Cachin, constitue le volet phare de ce projet.

Quelques objectifs de la Cité Maraîchère :

- > Créer des animations et des activités
- > Créer des emplois en insertion
- > Produire des fruits et légumes frais de qualité
- > Donner accès à ces produits à la population locale
- > Développer un projet dont le rayonnement bénéficiera à la population locale
- > Éduquer, former, sensibiliser au développement durable



La Seine-Saint-Denis a longtemps été une terre agricole. Jusqu'à une période relativement récente, les communes de la petite couronne, et en particulier Romainville, ont vu perdurer des exploitations maraîchères de petite taille, assurant une partie de leur approvisionnement en primeurs. Au-delà de cette histoire avec laquelle Romainville doit renouer, il s'agit principalement de privilégier une alimentation saine en renforçant les circuits courts. Cette Cité Maraîchère permettra l'accès à une alimentation de qualité pour tous les citoyens. Lorsque le pouvoir d'achat diminue, les fruits et les légumes sont les premiers aliments à disparaître du régime alimentaire. De plus, ce projet générera une activité économique marchande, créatrice d'emplois pérennes et d'insertion professionnelle.



– Corinne Valls, maire de Romainville

1000

M² DE SURFACE CULTIVABLE

30 et 50

CM : PROFONDEUR DES BACS DE CULTURE

12

EMPLOIS CRÉÉS

5

PARCELLES DE JARDINS PÉDAGOGIQUES

1

COMPOSTEUR COLLECTIF

Un projet agronomique



Différentes espèces courantes de fruits, légumes, fleurs comestibles et plantes aromatiques seront produites, selon les saisons. Quelques produits à forte valeur ajoutée, comme les pleurotes ou les micro-pousses, seront également cultivés.

La culture se fera dans des bacs hors-sol, dans un substrat composé de déchets urbains (système circulaire), sans pesticide ni engrais chimique, sans chauffage ni lumière artificielle.

Un suivi technique et scientifique rigoureux sera assuré.

Un projet éducatif

Des ateliers de sensibilisation pour les scolaires comme pour le grand public seront proposés tout au long de l'année.

Des formations à destination d'élèves et étudiants (universités, sections professionnelles de collèges et lycées, écoles), mais aussi d'actif-ve-s (salarié-e-s, demandeur-euse-s d'emploi, porteur-euse-s de projet) seront également organisées. Plusieurs équipements dédiés à la pédagogie ont donc été intégrés au bâtiment : une serre, des jardins et des espaces modulables.



Serre pédagogique



Jardins pédagogiques

Un projet social

ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES D'EMPLOIS

- Emplois en insertion (production, animation, vente, accueil)
- Emplois classiques (management, encadrement technique, etc.)

LIEU DE VIE ET DE RENCONTRES

- Café/cantine solidaire
- Square (bancs et paysagisme comestible)
- Composteur de quartier

ALIMENTATION SAIN ET DURABLE

- Vente directe (sous forme de paniers)
- Distribution de produits à la future épicerie sociale
- Offres adaptées pour les foyers les plus modestes

+ Implantation d'un grand projet dont le rayonnement bénéficiera à la population du quartier et de la ville

+ Hébergement de porteurs de projet (du secteur de la transformation alimentaire)



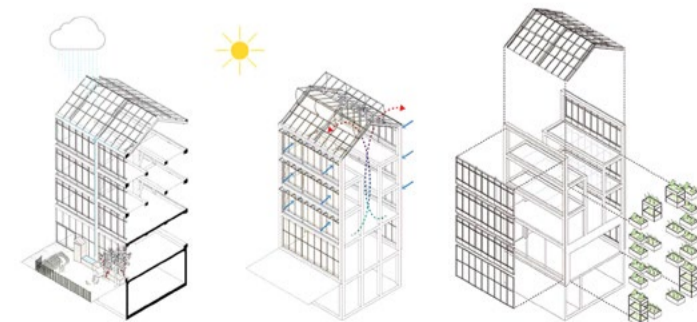
Café cantine solidaire

Un projet architectural

L'architecture du bâtiment a été pensée pour l'agriculture urbaine; sa disposition, les volumes et les matériaux répondent aux besoins en lumière naturelle.

La serre verticale, insérée dans son environnement, est un bâtiment écologique remarquable :

- Matériaux bio-sourcés pour l'isolation (partie ouverte au public)
- Chaufferie bois (partie ouverte au public)
- Récupération des eaux de pluie et de drainage
- Protection solaire et thermique
- Chaleur, lumière et ventilation naturelles
- Gestion intelligente des ouvrants



Réduction des consommations
Gérer, stocker et redistribuer le secteur « eau »

Énergies renouvelables
Profiter des apports énergétiques solaires et ventiler pour éviter les effets de surchauffe le jour

Préfabrication
Penser un dispositif constructif axé sur la préfabrication des éléments (structure, façades, bacs, etc.) et créer de l'inertie pour restituer le surplus de calories emmagasiné la nuit

45

M² : TAILLE DE LA SERRE PÉDAGOGIQUE

24

MÈTRES DE HAUTEUR (PLUS HAUTE TOUR)

6

ÉTAGES (POUR LA PLUS HAUTE TOUR)

5 millions

D'EUROS

Région Île-de-France : 1 022 552,53 euros

État : 1 000 000 euros

Métropole du Grand Paris : 100 000 euros

Conseil départemental de Seine-Saint-Denis : 250 000 euros€

Calendrier



2012 – LANCEMENT DU PROJET, PRÉSENTATION
DES OBJECTIFS AUX HABITANT·E·S



2016 – SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE MAÎTRISE
D'ŒUVRE ET PRÉSENTATION DU PROJET
ARCHITECTURAL ET TECHNIQUE



2017 – PRÉSENTATION DU PROJET D'EXPLOITATION

ÉTÉ 2018 – DÉBUT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION



PRINTEMPS 2019 – SÉLECTION DE L'EXPLOITANT

DERNIER TRIMESTRE 2019 – LIVRAISON DU BÂTIMENT



Pour en savoir +



www.lacitemaraichere.fr
contact@lacitemaraichere.fr